



Evolution tarifaire au 1^{er} février

FLX13300291902256-07TPE01

COMPTOIR MAILLES ET ARCHITECTURE
RUE GUTENBERG
ZAC DU GRAND PONT
13640 LA ROQUE D'ANTHERON

NANTES, le 13/05/2023

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour la fourniture en électricité de votre(s) site(s), dont les évolutions sont déterminées par les pouvoirs publics conformément à la réglementation.

Dans ce cadre, une évolution des prix des TRV est mise en œuvre à compter du 1^{er} février 2023. A travers ce courrier, nous souhaitons vous aider à mieux comprendre cette évolution.

Détermination initiale des prix pour les TRV

Les barèmes des TRV sont établis par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et proposés aux ministres chargés de l'énergie et de l'économie, suivant une méthode de calcul dite « par empilement », c'est-à-dire par **addition des coûts d'approvisionnement, des coûts d'acheminement et des coûts de commercialisation ainsi que d'une rémunération normale de l'activité de fourniture**.

Le calcul de la CRE amène à une évolution du niveau moyen des TRV au 1^{er} février 2023 de + 177,52 €/MWh HT soit + 106,88 % HT pour les TRV applicables aux consommateurs finals non domestiques éligibles. Cette augmentation est principalement liée à celle des prix d'achat de l'électricité (coûts d'approvisionnement).

Limitation de la hausse du TRV à 15% en moyenne (TTC)

Afin de limiter l'exposition des clients aux évolutions des prix de marché de l'électricité dans ce contexte de hausse des prix, le TRV bénéficie depuis le 1^{er} février 2022 de mesures de soutien gouvernementales visant à en limiter la hausse à 4% en moyenne (TTC).

Au travers de la loi de finances pour 2023, les pouvoirs publics ont décidé de poursuivre les mesures de soutien, telles que notamment :

- **L'accise sur l'électricité, anciennement dénommée CSPE** (Contribution au Service Public de l'Electricité) **ou encore également appelée TICFE** (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), est maintenue à son niveau minimal de 1€/MWh, pour les ménages et assimilés, et de 0,5€/MWh pour les autres. Cette mesure est applicable à l'ensemble des consommateurs (particuliers et professionnels en contrat au TRV ou en offre de marché) du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024 inclus.

- **Le bouclier tarifaire** : ce dispositif vise à limiter la hausse des Tarifs Réglementés de Vente à 15% en moyenne (TTC) à compter du 1^{er} février 2023.

Nous vous remercions à nouveau de votre confiance et restons à votre écoute,

Votre interlocuteur commercial EDF.

EDF-SA au capital de 2 000 466 841 €
Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75382
Paris Cedex 08 - France
R.C.S. PARIS 552 081 317 SIRET 552 081 317
66522
N.I.T.V.A. FR 03 552 081 317

www.edf.com

Direction Commerciale
Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF :
76,9 % nucléaire, 8,6% hydraulique, 5,9% autres énergies renouvelables, 0,8 % charbon, 7,0 % gaz, 0,4 % fioul, 0,4% autres fossiles et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale

TSA 81412

44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr

www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 13 (service gratuit + prix d'appel)

FLX13300291902256-07TPE01

**COMPTOIR MAILLES ET ARCHITECTURE
RUE GUTENBERG
ZAC DU GRAND PONT
13640 LA ROQUE D'ANTHERON**

Facture du 13/05/2023 n° 10172801792



Electricité

Montant Hors TVA

100,25 €

Montant TVA (payée sur les débits)

17,40 €

Facture TTC

117,65 €

Montant total à payer (TTC)

117,65 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 13/06/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 12/06/2023

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **3900282863**

Compte commercial : 2020005956541

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 9kVA

Nom du client

COMPTOIR MAILLES ET ARCHITECTURE

Lieu de consommation

Référence acheminement : 25277568612669

ZAC DU GRAND PONT

RUE GUTENBERG

13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de
à partir du :

117,65 €

30/05/2023

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00041179701 XX

COMPTOIR MAILLES ET ARCHITECTURE

Détail de votre facture du 13/05/2023 n° 10172801792

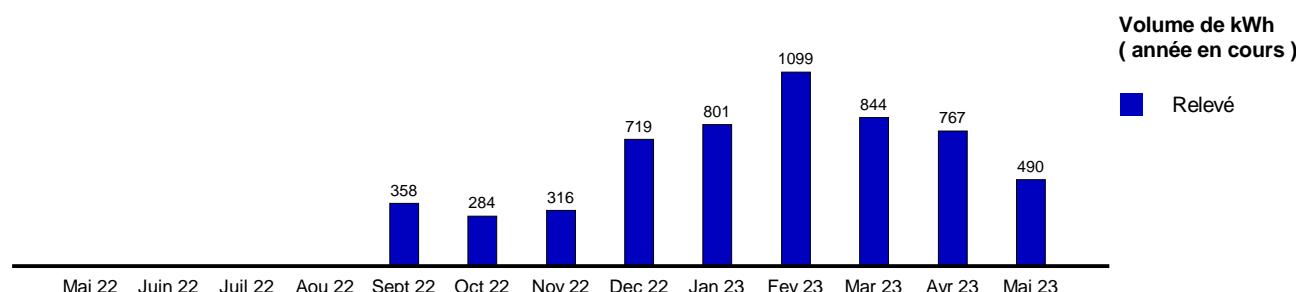
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 9kVA
Réf. de votre contrat 2010006041988
Prix réglementés
Souscrit depuis le 17/08/2022

Données Point de Livraison

ZAC DU GRAND PONT RUE GUTENBERG 13640 LA ROQUE D ANTHON
Réf Acheminement Electricité : 25277568612669

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *		97,47 € HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT
Abonnement	du 01/05/2023 au 31/05/2023	15,97 €/mois
Consommation (HT)	Période	Prix unitaire HT
Electricité Heures pleines	Conso 490 kWh	81,50 € Taux de TVA
Electricité Heures creuses	du 12/04/2023 au 11/05/2023	320 kWh 17,910 c€/kWh 57,31 € 20,00 %
	du 12/04/2023 au 11/05/2023	170 kWh 14,230 c€/kWh 24,19 € 20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 10,43 €, et la part variable est de 5,66 €

Services	0,00 € HT	Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)	2,78 € Hors TVA	
Contribution au Service Public de l'Electricité	Période	Assiette Prix unitaire HorsTVA Taux de TVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 12/04/2023 au 11/05/2023	490 kWh 0,10000 c€/kWh 0,49 € 20,00 %
	du 12/04/2023 au 12/05/2023	10,43 21,93 % 2,29 € 5,50 %
Total Hors TVA pour ce site		100,25 € Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette 17,40 €
TVA à 5,50%		18,26 € 1,00 €
TVA à 20,00%		81,99 € 16,40 €
Total TTC pour ce site		117,65 € TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 321 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 0H50-6H50 13H50-15H50
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC lié à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 9,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	3551 le 12/04/2023	3871 le 12/05/2023
Heures creuses	31884 le 12/04/2023	32054 le 12/05/2023

COMPTOIR MAILLES ET ARCHITECTURE

Détail de votre facture du 13/05/2023 n° 10172801792

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 9kVA
Réf. de votre contrat 2010006041988
Prix réglementés
Souscrit depuis le 17/08/2022

Données Point de Livraison

ZAC DU GRAND PONT RUE GUTENBERG 13640 LA ROQUE D ANTHON
Réf Acheminement Electricité : 25277568612669

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

